



AVIS

DEPOT D'UN PROJET DE PACTE DE MAJORITE

Il est porté à la connaissance de la population, conformément à l'article L1123-1, § 2, alinéa 2, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, qu'un projet de pacte de majorité a été déposé entre les mains du directeur général par le groupe politique « **En Avant** ».

Ce pacte de majorité répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1, § 2, alinéas 3 et suivants, du Code susdit. Les personnes y désignées pour composer le futur collège communal sont les suivantes :

Bourgmestre	Monsieur Simon BULTOT
1^{er} échevin	Monsieur Philippe VINCKE
2^e échevin	Monsieur Fabrice DE RYCKE
3^e échevin	Madame Joëlle CASTELEYN
4^e échevin	Madame Maud ROUSSEAUX
Président du conseil de l'action sociale	Monsieur David MATHON

L'adoption de ce projet de pacte de majorité sera inscrite à l'ordre du jour de la séance publique du conseil communal qui se déroulera le 2 décembre 2024.

Le projet de pacte de majorité fera l'objet d'un vote à haute voix et devra, pour être adopté, recueillir la majorité des voix des membres présents.

A Hastière, le 31 octobre 2024

La Directrice générale,

Valérie DEEËCHE



Le Bourgmestre,

Simon BULTOT